

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2023-30

Date de la convocation : 04/04/2023

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 69

Conseillers représentés : 18

Le douze avril deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 015 THIERION Vincent , 019 DEGUY Bernard , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 DEFORGES Pierre , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 DIEUDONNE Jean Claude , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Héléne , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre (depuis 19:33:02) , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 104 BOLY Francis , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 115 MACHINET Jean Baptiste (depuis 19:31:36) , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert ,

Ont donné procuration : 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 005 CHANCE Jean-Michel) , 013 LALONDE Loïc (à 012 RATAUX Frédéric) , 014 GOMEZ Jean-Baptiste (à 015 THIERION Vincent) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 021 LAURENT-CHAUVEY Pierre (à 006 NANJI Léopold) , 024 DE POUILLY Jean (à 060 MANCEAUX Christophe) , 037 LEFORT Sylvie (à 038 SEMBENI Anne) , 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POU CET Eric) , 059 LECLERCQ Guy (à 068 HAULIN Bertrand) , 085 DEGLAIRE Thierry (à 086 MACHINET Thierry) , 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline) , 102 BAUDART Martine (à 112 FESTUOT Annie) , 103 BERGERY Marie Claude (à 118 LEBON Christophe) , 114 HAUDECOEUR Agnès (à 110 DION Valentine) , 116 LAIES Benoît (à 121 RENOLLET Hubert) , 117 LAMPSON Nadège (à 120 PAYEN Françoise) , 119 LESUEUR Patricia (à 111 DUGARD Yann) , 122 MAROTEAUX Nathalie (à 104 BOLY Francis)

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – DECHETS MENAGERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-I et suivants ;

Considérant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 acté par délibération n° DC2023/03 du 28/02/2023 ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Finances du 30 mars 2023 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 19/04/2023
et de sa publication ou notification le 19/04/2023**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 83 voix POUR, 3 voix CONTRE (040 MATHIAS Frédéric , 059 LECLERCQ Guy (Bertrand 068 HAULIN) , 068 HAULIN Bertrand) et 1 ABSTENTION (048 FOURCART Marie Hélène)

- D'ARRÊTER le budget primitif 2023 du Budget Déchets Ménagers de la Communauté de Communes comme suit :

Section d'investissement dépenses 444 003,04 € et recettes 783 259,18 € (voté en suréquilibre)

Section de fonctionnement dépenses-recettes : 3 111 106,36 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoît SINGLIT